

Carte scolaire 2021 1er degré : plus de postes, moins d'élèves... une équation pas si facile à résoudre !

Malgré la baisse démographique prévue dans les écoles en septembre 2021, le Ministère maintient sa priorité au 1er degré dans la dotation en postes. La ventilation des moyens a été présentée lors du CTMEN du 16 décembre 2020. Le Sgen-CFDT doute qu'ils permettent de répondre à toutes les priorités... **La dotation pour l'académie de Nancy-Metz sera de 0 poste**, la variation démographique étant de -1,66 %. [Lire la suite](#)

La déclaration liminaire du Sgen-CFDT au CTMEN du 16 décembre : [ICI](#).

Préparation de la rentrée 2021 – 2022 dans les Vosges

Le CTSD concernant la rentrée 2021 dans le premier degré aura lieu le 4 février 2021. Pensez à nous faire remonter vos effectifs en complétant le document suivant. [Le tableau](#)

Direction d'école : quelles mesures pour 2021 ?

Le dernier groupe de travail a été l'occasion pour le Ministère de préciser l'utilisation des 600 emplois supplémentaires et 21 millions d'€ dédiés à la direction pour 2021. Un premier engagement qui devra impérativement en appeler d'autres, pour enfin apporter une réponse à la hauteur des enjeux. [Lire la suite](#)

Éducation prioritaire : un chantier essentiel pourtant mal engagé

Le chantier de l'Éducation prioritaire, reporté plusieurs fois, s'est ouvert d'une bien mauvaise façon par des annonces visiblement précipitées faites une nouvelle fois d'abord dans la presse avant d'être présentées aux personnels concernés... [Lire la suite](#)

Campagne congé de formation 2021 – 2022

La campagne des congés de formation pour la prochaine rentrée est ouverte **du 1er décembre 2020 au 20 janvier 2021**. Qu'est-ce que le congé de formation professionnelle ? Quelles démarches ? [Le dossier du Sgen Lorraine](#)

Mise en œuvre du forfait mobilités durables – année 2020

Les agents publics peuvent bénéficier de la prise en charge des frais de déplacement pour leurs trajets entre leur résidence habituel et leur lieu de travail effectués avec des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle ou aux transports en commun.

Pour bénéficier du versement du forfait dont le montant est fixé à 200 euros, l'agent doit justifier de l'utilisation d'un des deux modes de déplacement alternatifs pendant 100 jours minimum sur une année civile. L'agent doit transmettre à son employeur un formulaire de déclaration **avant le 31 décembre de l'année**. [L'information sur le site de l'académie](#)

Le calendrier scolaire de l'année 2021-2022

le calendrier scolaire de l'année 2021-2022 a été publié au BO n° 48 du 17 décembre. [Le calendrier](#)

Actualités CFDT

Rénovation énergétique des logements

L'urgence climatique et sociale impose ambition, financement et méthodologie : les parlementaires doivent améliorer significativement et avec ambition le texte sur la rénovation énergétique des logements. [En savoir plus](#)

Joyeuses fêtes de fin d'année à toutes et à tous !